

Pour la reconnaissance du travail des parents d'enfants déficients ou handicapés

par Normand Pépin

Les parents d'un enfant déficient intellectuel ou handicapé souffrent des lacunes de la politique familiale québécoise. C'est ce dont la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a saisi le ministre Béchard, le 3 décembre dernier. La délégation était composée du président, François Vaudreuil, du responsable du service de la recherche, Normand Pépin et de Serge Hébert, président du Syndicat des salariés des bateaux PrinceCraft (CSD).

L'intervention de la CSD répondait à l'engagement pris lors de son dernier congrès, alors que les délégués présents avaient décidé d'entreprendre des démarches pour obtenir la reconnaissance du travail des parents, particulièrement quand un des deux décide de quitter son emploi pour prendre soin et veiller au développement de l'enfant. Serge Hébert, qui avait d'ailleurs saisi le Congrès de cette réalité, avait préparé un document (disponible sur le site Internet - www.csd.qc.ca) très touchant sur les différents états d'âme que les familles ont à traverser depuis la naissance de leur enfant, en passant par l'annonce que leur enfant est déficient intellectuel ou handicapé, jusqu'à l'entrée de l'enfant à l'école.

Serge et sa conjointe ont fait le choix de ne pas « cacher » leur fille dans le but de l'intégrer le plus possible partout dans la société, ce qui se révèle être un combat quotidien parfois lourd à porter. Le document préparé par Serge comportait d'ailleurs deux



Diane Paquet et sa fille Josianne.

magnifiques photos de sa fille : une, seule, l'autre avec sa maman. On peut sentir tout l'amour que les parents portent à leur fille à travers ces photos. Serge a touché le ministre Béchard par sa présentation et il lui a dit que l'État devrait offrir un appui financier additionnel aux familles dès la naissance de l'enfant ou l'annonce du diagnostic.

Cette aide financière permettrait aux parents d'être plus présents auprès de l'enfant, de se former davantage pour stimuler son développement et

d'obtenir de temps à autre un répit pour « s'énergiser, se ressourcer et se reposer. » Quand on pense que, si les parents avaient abandonné l'enfant à la naissance, comme le médecin le leur a suggéré à la naissance de leur fille, l'État serait obligé de payer quelqu'un pour s'en occuper, il nous semble que la revendication des familles comme celle de Serge et sa conjointe est tout à fait raisonnable car, en plus de coûter moins cher à l'État que son placement en institution, c'est sans aucun doute la



Josianne Hébert



Serge Hébert

meilleure solution pour l'enfant. Il suffit que l'État leur offre une aide qui exprime la reconnaissance du rôle joué par les parents auprès des enfants déficients intellectuels ou handicapés.

On ne peut que croire Serge quand il nous relate avoir dit à sa fille à sa naissance : « *Toi, tu ne manqueras jamais d'amour!* » Tout ce que nous, nous avons à faire, c'est d'appuyer sa démarche de reconnaissance pour l'aider – un peu, bien peu – à tenir sa promesse. 